MMes A. BOREL, G. BARBEY
et P. de CHARMANT
AVOCATS
Rue du Rhône 92

TÉLÉPHONE 25 02 14

CHÈQUES POSTAUX 12 - 455

Adresse télégraphe : BOREBAR

Me ALFRED BOREL
Me GUSTAVE BARBEY
Me PIERRE DE CHARMANT

1204 Genève, le 21 novembre 1969.

Madame Arthur RUBINSTEIN
Av. Krieg 9
1208 GENEVE

Maître Alfred Borel

a l'honneur de vous présenter ses salutations très distinguées et vous remercie de vos aimables lignes du 20 crt. Vous trouverez ci-joint, pour information, copie de sa lettre de ce jour à l'administration fiscale.

COPIE

Téléphone No 25 02 14
Télégrammes: BOREBAR
Chèques postaux 12 - 455

ÉTUDE
DE
MMES BOREL, BARBEY et de CHARMANT
AVOCATS AU BARREAU DE GENÈVE

ME ALFRED BOREL
ME GUSTAVE BARBEY
ME PIERRE DE CHARMANT

Collaborateurs:
ME LUCIEN PERRET
ME DOMINIQUE SCHUCANI

1204 GENÈVE, le 21 novembre 1969.
92, Rue du Rhône

Administration cantonale
des contributions publiques
Rue Henri-Fazy 2
1200 Genève

Messieurs,

Concerne : Monsieur Arthur Rubinstein -
Av. Krieg 9 - 765.89.128 - impôt 1969 -

A l'occasion d'un passage éclair à Genève, Monsieur Arthur Rubinstein, m'a signalé qu'il n'arrivait plus à remettre la main sur la formule de déclaration 1969 que vous lui avez adressée et pour le renvoi de laquelle vous lui avez envoyé un avis recommandé.

Etant donné que Monsieur Rubinstein est déjà reparti, je me permets de vous prier de bien vouloir l'imposer sur la base du forfait obtenu le 2 juillet 1969 (imposition sur une dépense annuelle de frs. 40.000.--). Monsieur Rubinstein est marié.

Je vous serais reconnaissant, à titre de simplification, de m'adresser toutes communications relatives à ce contribuable.

D'avance je vous en remercie et vous prie de croire, Messieurs, à l'assurance de mes sentiments très distingués.

Alfred Borel

voir 2e page ./.

AB/sc

P.S.
Il y aura naturellement lieu de n'imposer Monsieur Rubinstein que prorata temporis, à partir de la délivrance du permis d'établissement, soit dès le 30 juillet 1969.

A.B.